

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/10

Sur le rapport de Danièle GARCIA

Rectificatif d'une erreur matérielle de la délibération N° CT4/220616/21 du Conseil de Territoire du 22 juin 2016

Lors du Conseil de Territoire du 22 juin 2016, il a été adopté la délibération CT4/220616/21 approuvant la convention relative à la participation technique et financière du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du SIBVH et de la commune d'Aubagne dans le cadre du projet «Aubagne Centre-ville – Trame verte et bleu, tronçon 2 – Réduction de vulnérabilité, sécurisation et valorisation des Berges de l'Huveaune ». Cette délibération comportait une erreur matérielle qu'il convient de rectifier. En effet, cette délibération engageait la somme de 10.000 € TTC pour les études de conception. Or, il convient d'engager la somme de 10.000 € HT pour les études de conception.

Pour rappel, ce secteur est un site fortement impacté par le risque inondation mais c'est aussi, de par sa situation ainsi que ses qualités paysagères, un axe de liaison majeur pour les modes de déplacements doux (vélos, piétons).

Les 3 grands objectifs de ce projet sont les suivants :

1. Hydraulique : réalisation d'études pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations :
 - Par une étude sur le reprofilage du lit mineur de l'Huveaune,
 - Par une étude du pouvoir de rétention des inondations des plaines sportives.
2. Ecologique : réalisation d'études visant :
 - A la recomposition floristique, le développement des écosystèmes, des boisements et la redynamisation végétale de la ripisylve,
 - Au renforcement végétal autour des espaces sportifs et scolaires.
3. Parcours, déplacements : réalisation de cheminements en modes doux et assurer l'accessibilité pour tous, avec aménagements mobiliers des deux berges, en cohérence avec le schéma mobilité (voiture, vélo, piétons, transports en communs) de la ville.

Retenu par l'agence de l'Eau dans le cadre de son appel à projet GEMAPI «Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI», il s'agit aujourd'hui d'acter la participation financière de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence telle que précisée dans le cadre de la convention adoptée au Conseil de la Métropole du 30 juin 2016.

	ETUDES	MONTANT HT	VILLE	AMP – PA	SIBVH	AGENCE EAU
1	HYDRAULIQUE	40 000	0	0	10 000	30 000
2	ECOLOGIE	30 000	0	0	10 000	20 000
3	PARCOURS DPLCT	30 000	20 000	10 000	0	0
	TOTAL ETUDES	100 000	20 000	10 000	20 000	50 000

Ainsi, au titre de sa compétence déléguée en matière d'aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leur ouvrage (article 2 alinéa d du rapport au conseil de métropole HN014 du 17/03/16) et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (article 6 alinéa du même rapport), il est proposé d'approuver l'engagement financier de la somme de 10 000 € HT pour participer aux études de conception sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Aubagne.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 29 novembre 2016.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161213-CT4-301116-10-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

Considérant

- La nécessité de rectifier l'erreur matérielle sur la délibération CT4/220616/21 du Conseil de Territoire du 22 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De modifier l'article unique comme suit : d'engager la somme de 10 000 € HT pour les études de conception.

AVIS FAVORABLE



Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161213-CT4-301116-10-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016